RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INPI a détecté une pièce justificative

et a procédé à son retrait dans le document.

COPIE AUTHENTIQUE

NOTAIRES

Le 24 NOVEMBRE 2025

CONTRAT D'APPORT EN NATURE

par Monsieur Alexis BECQUET

à la société ABC INVEST

(parts de la SCEA D'AUTREMENCOURT)

S.E.L.A.R.L. F-X. DEROUVROY, A. GABET, C. COFFIN, C-E. SUEUR, J. BALLAND & G-E. DUPAS

Notaires Associés

Office Notarial de CAUDRY
127 rue de Valenciennes
BP 79
59542 CAUDRY CEDEX

Tél : 03 27 76 54 70
Fax : 03 27 76 54 79
office.cws.caudry@notaires.fr

Bureau annexe
11 rue Jules Ferry
BP 28
59127 WALINCOURT-SELVIGNY

Tél : 03 27 82 94 00
Fax : 03 27 82 74 73
office.cws.walincourt@notaires.fr

Office Notarial de SENLIS
7, avenue du Général de Gaulle
60300 SENLIS

Tél : 03 44 24 86 01
Fax : 03 44 72 29 28
georges-edouard.dupas@notaires.fr

réf : B 2024 04859 / AG/SLEM

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE VINGT-QUATRE NOVEMBRE

Maître Aurélien GABET Notaire soussigné, en qualité d'associé et au nom de la S.E.L.A.R.L. dénommée "F-X. DEROUVROY, A. GABET, C. COFFIN, C-E. SUEUR, J. BALLAND & G-E. DUPAS, Notaires associés", titulaire d'un office notarial à CAUDRY (Nord), CRPCEN n° 59191 et d'un office notarial à SENLIS (Oise), CRPCEN n° 60108 et dont le siège social est à CAUDRY (59540), 127 rue de Valenciennes,

A reçu le présent acte authentique entre les personnes ci-après identifiées :

CONTRAT D'APPORT EN NATURE

IDENTIFICATION DES PARTIES

1) Apporteur

Monsieur Alexis BECQUET, exploitant agricole, demeurant à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du Général Leclerc.

Né à SOISSONS (02200), le 10 octobre 1980.

Epoux de Madame Charline Lucie Violette ZAMPARUTTI.

Monsieur et Madame BECQUET mariés à la Mairie de HARDRICOURT (78250), le 30 avril 2008, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître PARENT, Notaire à CAUDRY (59540), le 01 Mars 2008, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

Résident français au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommé "L'APPORTEUR"
D'UNE PART

Apporteur associé, déjà membre de la société.

Monsieur Alexis BECQUET intervenant également aux présentes, savoir :

- en qualité de gérant et associé de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée, pour agréer le présent apport.

- en qualité de gérant et associé de la société ABC INVEST, ci-après dénommée, pour approuver la valeur du présent apport.

2) Bénéficiaire

La société dénommée "ABC INVEST",
Société civile au capital de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (281.000,00 €), dont le siège social est à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc.
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS et identifiée sous le numéro unique d'identification 915 404 420.

Ladite Société ci-après désignée "LE BENEFICIAIRE"
D'AUTRE PART

PRESENCE - REPRESENTATION

En ce qui concerne l'apporteur :

- Monsieur Alexis BECQUET est représenté par Madame Soledad LEMBOURG, collaboratrice en l'office du notaire associé soussigné, domiciliée professionnellement en son siège, ici présente et acceptant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Monsieur Alexis BECQUET aux termes d'une procuration en date du 05 novembre 2025, dont une copie est demeurée ci-annexé.

(ANNEXE N°1. POUVOIRS DE L'APPORTEUR)

En ce qui concerne le bénéficiaire :

- La SC "ABC INVEST" est représentée par Madame Fabienne LELEU, collaboratrice en l'office du notaire associé soussigné, domiciliée professionnellement en son siège, ici présente et acceptant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Monsieur Alexis BECQUET aux termes d'une délégation de pouvoirs en date du 05 novembre 2025, dont une copie est demeurée ci-annexé.

Ledit Monsieur Alexis BECQUET, agissant en qualité de gérant de la société, et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 04 mars 2025, dont une copie certifiée conforme est demeurée ci-annexée.

(ANNEXE N°2. POUVOIRS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

FORME DES ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS

Les engagements souscrits et les déclarations faites ci-après seront toujours indiqués comme émanant directement des parties au présent acte, même s'ils émanent du représentant légal ou conventionnel de ces dernières.

ETAT - CAPACITE

Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent en outre qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

Préalablement à l'apport faisant l'objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

I] En ce qui concerne la société « SCEA D'AUTREMENCOURT »

1° Constitution de la société - La société « SCEA D'AUTREMENCOURT » a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aurélien GABET, notaire à CAUDRY (Nord), le 27 mars 2024.

La constitution de la société a été publiée dans un journal d'annonces légales paraissant dans le département de l'Aisne.

La société a été immatriculée le 10 avril 2024, alors auprès du registre du commerce et des sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 925 071 151.

Il n'est pas intervenu, à ce jour, d'autres modifications que l'augmentation du capital social à 1.084.000,00 € par la création de 108.300 parts nouvelles numérotées de 101 à 108.400, aux termes d'un acte reçu par Maître Aurélien GABET, notaire à CAUDRY (Nord), le 21 janvier 2025.

Un extrait K-bis de la société délivré par le greffe du tribunal de commerce de SAINT-QUENTIN, en date du 06 novembre 2025 est demeuré ci-annexé.

(ANNEXE N°3. EXTRAIT KBIS SCEA D'AUTREMENCOURT)

La société est actuellement gérée par Monsieur Alexis BECQUET, nommé à cette fonction aux termes des statuts de la société.

La nomination dudit gérant figure dans l'extrait K bis de la société.

2° Caractéristiques de la société

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Dénomination : SCEA D'AUTREMENCOURT

Siège social : AUTREMENCOURT (02250), 12 rue du château.

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dont le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (1.084.000,00 €), divisé en 108.400 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune.

Numérotation des parts : 1 à 108.400

Répartition du capital social :

Titulaire	***Nombre de parts***	***Numérotation***
Monsieur Alexis BECQUET	*108.398*	*1 à 98* *101 à 108.400*
Madame Charline ZAMPARUTTI	*1*	*99*
La société dénommée "ABC INVEST"	*1*	*100*
Total	***108.400***	***1 à 108.400***

4° Régime fiscal - La société est soumise au régime fiscal des sociétés de personnes.

5° Agrément - Aux termes de l'article 9 des statuts, la transmission de parts sociales est règlementée de la manière suivante :

Domaine de l'agrément - *Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises à l'agrément de la société.*

II] En ce qui concerne la société « ABC INVEST »

1° Constitution de la société - La société « ABC INVEST" a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aurélien GABET, notaire à CAUDRY (Nord), le 30 juin 2022.

La constitution de la société a été publiée dans un journal d'annonces légales paraissant dans le département de l'Aisne.

La société a été immatriculée le 11 juillet 2022, alors auprès du registre du commerce et des sociétés de SOISSONS sous le numéro 915 404 420.

Il n'est intervenu, à ce jour, aucune modification.

Un extrait K-bis de la société délivré par le greffe du tribunal de commerce de SOISSONS, en date du 06 novembre 2025, est demeuré ci-annexé.

(ANNEXE N°4. EXTRAIT KBIS ABC INVEST)

La société est actuellement gérée par Monsieur Alexis BECQUET, nommé à cette fonction aux termes des statuts de la société.

La nomination dudit gérant figure dans l'extrait K bis de la société.

2° Caractéristiques de la société -

Forme : Société Civile

Dénomination : "ABC INVEST",

Siège social : VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc

Objet social : La société a pour objet :

La prise de participation, l'animation et la direction de sociétés, ainsi que la gestion de son propre portefeuille.

La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société.

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (281.000,00 €), divisé en 28.100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune.

Numérotation des parts : de 1 à 28.100.

Répartition du capital social :

Titulaires	Nombre de parts	Numérotation des parts
Monsieur Alexis BECQUET	28.082	1 à 28.082
Madame Charline ZAMPARUTI	18	28.083 à 28.100
TOTAL	**28.100**	**1 à 28.100**

3° Régime fiscal - La société est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

Cela exposé, il est passé aux conventions faisant l'objet des présentes.

OBJET DU CONTRAT

L'apporteur fait apport à la société bénéficiaire, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté par celle-ci, des biens suivants :

APPORT EN NATURE

DESIGNATION DES PARTS APPORTEES
Parts sociales de la société SCEA D'AUTREMENCOURT

La PLEINE PROPRIETE de CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SEIZE (53.116) parts sociales, numérotées de 55.285 à 108.400 qu'il détient dans la société SCEA D'AUTREMENCOURT, Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (1.084.000,00 €), divisé en 108.400 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, ayant son siège à AUTREMENCOURT (02250), 12 rue du château, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 925 071 151, telle que désignées dans l'exposé qui précède.

PROPRIETE - JOUISSANCE

La société ABC INVEST, susdénommée, bénéficiaire de l'apport, sera propriétaire desdites parts de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée, qui lui sont apportées à compter de ce jour.

Elle jouira de toutes les prérogatives et assumera toutes les obligations attachées à sa qualité d'associé, conformément à la loi et aux statuts de la société, à compter de ce jour.

A cet effet, Monsieur Alexis BECQUET, apporteur aux présentes, met et subroge la société bénéficiaire de l'apport dans tous ses droits et actions attachés aux titres apportées par lui.

ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur Alexis BECQUET, apporteur aux présentes, est propriétaire des parts de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, présentement apportées, pour lui avoir été attribuées aux termes d'un acte contenant augmentation de capital reçu par Maître Aurélien GABET, notaire à CAUDRY (Nord), le 21 janvier 2025.

Le tout comme indiqué dans l'exposé préalable qui précède.

CONDITIONS DE L'APPORT

Les parts présentement apportées ne sont représentées par aucun certificat.

Leur titre résulte des statuts de la société dont une copie a été remise à la société bénéficiaire.

Au moyen du présent apport, l'apporteur subroge le bénéficiaire dans tous ses droits et actions vis-à-vis de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée.

Le bénéficiaire s'engage de ce fait, à se conformer aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de sa qualité d'associé.

Il bénéficiera en contrepartie de tous les avantages conférés aux associés par le pacte social et pourra participer à toutes délibérations, accepter toutes fonctions et exercer tous droits et actions résultant de la possession des parts présentement apportées.

VALEUR D'APPORTS

Les parts sociales de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée, étant évaluées, d'un commun accord entre les parties, à leur valeur nominale, soit la somme de DIX EUROS (10,00 €) chacune, soit CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS (531.160,00 €) pour la totalité des parts apportées, elles déclarent que le présent apport est consenti et accepté moyennant une valeur d'apport de CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS (531.160,00 €).

APPROBATION DE LA VALEUR D'APPORT

L'ensemble des associés de la société bénéficiaire, susnommés, tous présents ou représentés, déclarent avoir vérifié et approuvé l'estimation de l'apport qui

précède ainsi que les modalités de leur rémunération.

La réalisation définitive du présent acte d'apport sera par conséquent suivie d'une augmentation du capital social et d'une mise à jour des statuts de la société bénéficiaire.

APPROBATION DE L'APPORT - REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL - REMUNERATION DES APPORTS

Pour faire suite à cet apport, Monsieur Alexis BECQUET, intervenant en qualité de gérant de la société ABC INVEST, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes d'une assemblée générale des associés de la société qu'il représente en date du 04 mars 2025, susvisée, approuve les conditions de l'apport et décide l'augmentation du capital de ladite société pour le porter de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (281.000,00 €) à HUIT CENT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE EUROS (812.160,00 €) par la création de 53.116 parts nouvelles de DIX EUROS (10,00 €) chacune de valeur nominale, numérotées de 28.101 à 81.216 entièrement libérées.

Ces titres qui seront soumis à toutes les dispositions statutaires, seront assimilés aux titres anciens et jouiront des mêmes droits à compter du début de l'exercice en cours.

Les 53.116 parts nouvelles numérotées de 28.101 à 81.216 sont intégralement attribuées à Monsieur Alexis BECQUET, seul apporteur aux présentes.

AGREMENT DE LA SOCIETE SCEA D'AUTREMENCOURT DONT LES TITRES SONT APPORTES

Monsieur Alexis BECQUET, intervenant en qualité de gérant de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes d'une assemblée générale des associés de la société qu'il représente, en date du 04 mars 2025, susvisée, déclare agréer le présent apport de parts à la société ABC INVEST, susdénommée.

OPPOSABILITE DE L'APPORT - ACCEPTATION PAR LA SOCIETE SCEA D'AUTREMENCOURT DONT LES TITRES SONT APPORTES

DISPENSE DE SIGNIFICATION

Monsieur Alexis BECQUET, agissant en qualité de gérant de la société SCEA D'AUTREMENCOURT déclare, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil, accepter l'apport des parts dont s'agit, en vue de son opposabilité à la société, et par conséquent dispenser les parties de la signification par acte d'huissier de justice.

Monsieur Alexis BECQUET déclare, en outre, qu'il n'existe entre ses mains aucune opposition ni empêchement quelconque pouvant arrêter l'effet dudit apport.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE ABC INVEST

Comme conséquence de ce qui précède, Monsieur Alexis BECQUET, agissant en qualité de gérant de la société ABC INVEST, susdénommée, décide de modifier, de la manière suivante, le texte de l'article et 8 des statuts de ladite société :

ARTICLE 8. - CAPITAL SOCIAL

Compte tenu des faits et actes relatés ci-dessus, le capital social s'élève à la somme de HUIT CENT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE EUROS (812.160,00 €).

Il est divisé en 81.216 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 81.216 entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées de la façon suivante :

Titulaires	***Nombre de parts***	***Numérotation des parts***
Monsieur Alexis BECQUET	*81.198*	*1 à 28.082 et 28.101 à 81.216*
Madame Charline ZAMPARUTI	*18*	*28.083 à 28.100*
TOTAL	***81.216***	***1 à 81.216***

[...]

Le reste sans changement.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE SCEA D'AUTREMENCOURT

Comme conséquence de ce qui précède, Monsieur Alexis BECQUET, agissant en qualité de gérant de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, décide de modifier, de la manière suivante, le texte de l'article 8 des statuts de ladite société :

ARTICLE 8. - CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (1.084.000,00 €). Il est divisé en 108.400 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune.

Ces parts sont numérotées de 1 à 108.400 et attribuées de la façon suivante :

Titulaire	*Nombre de parts*	*Numérotation*
Monsieur Alexis BECQUET	*55.282*	*1 à 98 et 101 à 55.284*
Madame Charline ZAMPARUTTI	*1*	*99*
La société dénommée "ABC INVEST"	*53.117*	*100 et 55.285 à 108.400*
Total	***108.400***	***1 à 108.400***

[...]

Le reste sans changement.

MISE A JOUR DES REGISTRES DES MOUVEMENTS DE TITRES DE LA SOCIETE SCEA D'AUTREMENCOURT ET DE LA SOCIETE ABC INVEST

Par suite de l'apport des part réalisé aux présentes par Monsieur Alexis BECQUET, le registre des mouvements de titres de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée, sera mis à jour.

Il en sera de même pour le registre des mouvements de titres de la société ABC INVEST.

DECLARATIONS DE L'APPORTEUR DE LA SOCIETE ABC INVEST

L'apporteur, comparant de première part, déclare :

- Qu'il est de nationalité française et réside habituellement en France,
- Qu'il ne fait l'objet d'aucune mesure ou procédure susceptibles de restreindre sa capacité civile ou de mettre obstacle à la libre disposition de ses biens,
- Qu'il n'est pas et n'a jamais été en état de règlement judiciaire, de liquidation de biens et n'a pas demandé à bénéficier d'une procédure de règlement amiable en vertu de la loi numéro 84-148 du 1er Mars 1984 et de la loi numéro 89-1010 du 31 Décembre 1989.
- Et que les parts apportées sont libres de tout nantissement.

FORMALITES

Journal d'annonces légales - Un avis des modifications statutaires de la société ABC INVEST résultant des présentes sera publié dans un journal d'annonces légales.

Registre du commerce et des sociétés - Il sera procédé à une modification auprès du Registre du commerce et des sociétés de SOISSONS dans les délais légaux, concernant la société ABC INVEST.

Pouvoirs pour registre du commerce - Tous pouvoirs sont donnés au gérant de la société bénéficiaire de l'apport, à tout clerc de l'étude, et à tout porteur d'une copie authentique des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités postérieures à la régularisation des présentes.

FISCALITE - CLOTURE

Enregistrement - Conformément aux dispositions de l'article 810 I du Code général des impôts, le présent apport réalisé à titre pur et simple sera enregistré gratuitement.

Déclaration sur les plus-values - L'apporteur déclare être parfaitement informé par le notaire soussigné des régime des plus-values éventuellement applicables au présent apport et en faire son affaire personnelle déchargeant le notaire associé soussigné de toute responsabilité à ce sujet.

REMISE DE TITRES

Il n'est fait la remise d'aucune pièce ni titre de propriété antérieurs à la société qui pourra se faire délivrer, à ses frais, tous extraits ou copies.

TRANSMISSION PAR COURRIER ELECTRONIQUE

A titre d'information préalable sont ici reproduites les dispositions de l'article 1126 du Code civil tel qu'issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 aux termes desquelles : *"Les informations qui sont demandées en vue de la conclusion d'un contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution peuvent être transmises par courrier électronique si leur destinataire a accepté l'usage de ce moyen."*

Les parties déclarent en conséquence accepter expressément que les informations et documents relatifs à la conclusion du contrat, en ce compris, le cas échéant, le consentement à la comparution par visioconférence, leur soient communiqués par courrier électronique (e-mail).

Chaque partie affirme que cette adresse mail lui est personnelle, qu'elle en gère l'accès et l'utilisation et assure la confidentialité de ses identifiants d'accès.

En conséquence, elle sera tenue pour auteur et seule responsable de toute action provenant de cette adresse mail et de ses suites, sauf notification préalable de toute perte, usage abusif ou dysfonctionnement de ladite adresse.

REMISE DES PIECES ET DOCUMENTS SOUS FORMAT DEMATERIALISE

Les parties autorisent le notaire soussigné à remettre les pièces, documents originaux et copies en suite du présent acte sous format dématérialisé, à l'exclusion de toutes procuration ou toute notification.

Les parties considèrent également que le présent acte contient l'intégralité des pièces et éléments auxquels elles ont souhaité conférer un caractère authentique.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge du bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent acte et des formalités y afférentes, les requérants font élection de domicile en l'étude du notaire soussigné jusqu'à l'immatriculation de la société bénéficiaire, puis après immatriculation, les parties font élection de domicile au siège social de la société bénéficiaire.

ANNEXES

Au présent acte authentique sur support électronique sont demeurés rattachés le ou les documents suivants :

- **ANNEXE N° 1 . POUVOIRS DE L'APPORTEUR**
- **ANNEXE N°2. POUVOIRS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT**
- **ANNEXE N°3. EXTRAIT KBIS SCEA D'AUTREMENCOURT**
- **ANNEXE N°4. EXTRAIT KBIS ABC INVEST**

DECLARATION SUR L'ABSENCE DE PACTE DE PREFERENCE OU DE PROMESSE DE VENTE CONSENTIS AU PROFIT D'UN TIERS

Les parties déclarent ne pas avoir consenti, antérieurement au présent acte, de pacte de préférence ou de promesse de vente sur le ou les biens faisant l'objet des présentes au bénéfice d'un tiers.

Dans le cas contraire, elles sont informées qu'aux termes de l'article 1123 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, lorsqu'un contrat est conclu avec un tiers en violation d'un pacte de préférence, le bénéficiaire peut obtenir la réparation du préjudice subi et que, lorsque le tiers connaissait l'existence du pacte et l'intention du bénéficiaire de s'en prévaloir, ce dernier peut également agir en nullité ou demander au juge de le substituer au tiers dans le contrat conclu.

Elles sont également informées qu'aux termes de l'article 1124 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, le contrat conclu en violation de la promesse unilatérale avec un tiers qui en connaissait l'existence est nul.

OBLIGATION D'INFORMATION

Les parties déclarent être parfaitement informées des dispositions de l'article 1112-1 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations aux termes duquel :

"Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement de l'autre doit l'en informer dès lors que, légitimement, cette dernière ignore cette information ou fait confiance à son cocontractant.

Néanmoins, ce devoir d'information ne porte pas sur l'estimation de la valeur de la prestation.

Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et

nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties.

Il incombe à celui qui prétend qu'une information lui était due de prouver que l'autre partie la lui devait, à charge pour cette autre partie de prouver qu'elle l'a fournie.

Les parties ne peuvent ni limiter, ni exclure ce devoir.

Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants."

Elles déclarent avoir parfaitement conscience de la portée de ces dispositions et ne pas y avoir contrevenu.

PROJET D'ACTE

Les parties reconnaissent avoir reçu un projet du présent acte, dès avant ce jour, et en conséquence, avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance avant d'apposer leur signature sur ledit acte.

FORCE PROBANTE

Le notaire a informé les parties des dispositions de l'article 1379 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, duquel il résulte que la copie exécutoire ou authentique d'un acte authentique a la même force probante que l'original.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les parties pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

• les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le Livre Foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),

• les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,

• les établissements financiers concernés,

• les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,

• le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013.

• les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les parties peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un délégué à la protection des données que les parties peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si les parties estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Le notaire soussigné a informé les parties qui le reconnaissent, des sanctions applicables aux insuffisances et dissimulations ainsi qu'aux affirmations de sincérité frauduleuses.

Les parties ont affirmé expressément sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts que le présent acte exprime bien la valeur réelle du bien apporté.

En outre, le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, cette évaluation n'est contredite par aucune contre-lettre contenant prise en charge d'un passif ou règlement d'une soulte.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties, telle qu'elle figure en tête des présentes, lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE sur support électronique

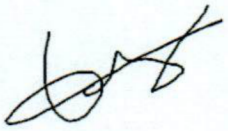
Signé à l'aide d'un procédé de signature électronique qualifiée conforme aux exigences réglementaires.Fait et passé à WALINCOURT-SELVIGNY,

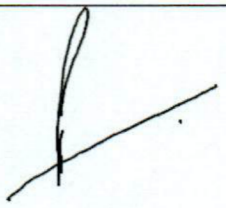
En l'étude du notaire soussigné.

La lecture du présent acte a été donnée aux parties par le notaire soussigné, qui a recueilli leur signature manuscrite à l'aide d'un procédé permettant d'apposer l'image de cette signature sur ledit acte, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Recueil de signature par Me Aurélien GABET

Madame Fabienne LELEU représentant ABC INVEST a signé à l'office le 24 novembre 2025	

Madame Soledad LEMBOURG représentant Alexis BECQUET a signé à l'office le 24 novembre 2025	

[redacted]	

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Alexis BECQUET, exploitant agricole, demeurant à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général LECLERC.
Né à SOISSONS (02200), le 10 octobre 1980.
Epoux de Madame Charline Lucie Violette ZAMPARUTTI.
De nationalité française.
Résident français au sens de la réglementation fiscale.
Monsieur et Madame BECQUET mariés à la Mairie de HARDRICOURT (78250), le 30 avril 2008, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître PARENT, Notaire à CAUDRY (59540), le 01 Mars 2008, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Ci-après dénommé "LE CONSTITUANT" ;

Lequel constituant, par ces présentes, constitue pour mandataire spécial aux effets ci-dessous :

Tout clerc ou collaborateur de la S.E.L.A.R.L. dénommée "S.E.L.A.R.L. F-X. DEROUVROY, A. GABET, C. COFFIN, C-E. SUEUR, J. BALLAND & G.E. DUPAS, Notaires associés", titulaire d'un Office notarial à SENLIS (60300), 7 avenue du Général de Gaulle, et d'un Office notarial à CAUDRY (59540), 127 rue de Valenciennes, où est établi son siège social.

A qui ledit « CONSTITUANT » donne pouvoir de, pour lui et en son nom,

Apporter à :

La Société ABC INVEST, Société civile, au capital de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS, dont le siège social est à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc ;
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS sous le numéro 915 404 420 ;

Les biens dont la désignation suit :

DESIGNATION DES PARTS APPORTEES
Parts sociales de la société SCEA D'AUTREMENCOURT

La PLEINE PROPRIETE de CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SEIZE (53.116) parts sociales, numérotées de 55.285 à 108.400 qu'il détient dans la société SCEA D'AUTREMENCOURT, Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (1.084.000,00 €), divisé en 108.400 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, ayant son siège à AUTREMENCOURT (02250), 12 rue du château, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 925 071 151, telle que désignées dans l'exposé qui précède.

VALEUR D'APPORTS

Evaluer lesdites parts sociales de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée, d'un commun accord avec la société bénéficiaire, à leur valeur nominale, soit la somme de DIX EUROS (10,00 €) chacune, soit CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS (531.160,00 €) pour la totalité des parts apportées.

EVALUATION TOTALE DE L'APPORT

Evaluer l'apport susvisé à la valeur de CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS (531.160,00 €).

Ledit apport devant avoir lieu aux charges et conditions stipulées aux termes du projet d'acte établi par Maître Aurélien GABET, notaire à CAUDRY (Nord), porté à la connaissance du mandant mais également à celles que le mandataire jugera convenables.

Fixer l'époque d'entrée en jouissance,

Faire toutes déclarations d'état civil et autres ;

Subroger la société bénéficiaire dans tous ses droits et actions vis-à-vis de la société SCEA D'AUTREMENCOURT.

Agréer, en qualité de gérant de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes d'une assemblée générale des associés de la société qu'il représente en date du 04 mars 2025, ledit apport de parts à la société ABC INVEST.

Accepter, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil, l'apport des parts dont s'agit, en vue de son opposabilité à la société, et par conséquent dispenser de la signification par acte d'huissier de justice.

Déclarer qu'il n'existe entre les mains du mandant aucune opposition ni empêchement quelconque pouvant arrêter l'effet dudit apport.

Modifier les statuts de la SCEA D'AUTREMENCOURT de la façon suivante :

ARTICLE 8. - CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (1.084.000,00 €). Il est divisé en 108.400 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune.

Ces parts sont numérotées de 1 à 108.400 et attribuées de la façon suivante :

Titulaire	*Nombre de parts*	*Numérotation*
Monsieur Alexis BECQUET	*55.282*	*1 à 98 et 101 à 55.284*
Madame Charline ZAMPARUTTI	*1*	*99*
La société dénommée "ABC INVEST"	*53.117*	*100 et 55.285 à 108.400*
Total	***108.400***	***1 à 108.400***

[...]

Le reste sans changement.

Mettre à jour le registre des mouvements de titres de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée.

Déclarer :

- être nationalité française et résider habituellement en France,
- ne fait l'objet d'aucune mesure ou procédure susceptibles de restreindre sa capacité civile ou de mettre obstacle à la libre disposition de ses biens,
- ne pas et n'avoir jamais été en état de règlement judiciaire, de liquidation de biens et n'a pas demandé à bénéficier d'une procédure de règlement amiable en vertu de la loi numéro 84-148 du 1er Mars 1984 et de la loi numéro 89-1010 du 31 Décembre 1989.
- que les parts apportées sont libres de tout nantissement.

Déclarer être parfaitement informé par le notaire rédacteur de l'acte des régimes des plus-values éventuellement applicables audit apport et vouloir en faire son affaire personnelle déchargeant ledit notaire de toute responsabilité à ce sujet.

Tous pouvoirs sont donnés en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de toutes formalités postérieures à la régularisation dudit acte.

Pour l'accomplissement de toutes formalités ou publicités, ainsi que pour rectifier toute erreur matérielle ou toute omission de pièce annexe mentionnée dans le ou les actes, tous pouvoirs sont également donnés à l'effet de faire dresser et régulariser tous actes complémentaires ou rectificatifs ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces et procès-verbaux, élire domicile, substituer, et généralement faire le nécessaire.

OBSERVATION FAITE que la signature des actes et pièces nécessaires à la réalisation de l'opération objet des présentes vaudra décharge du mandataire pour tous les termes de son mandat.

Par ailleurs, le mandant consent expressément, par dérogation expresse au premier alinéa de l'article 1161 du Code civil, et en conformité avec le 2ème alinéa, à ce que le mandataire désigné aux présentes puisse, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, être partie à tout acte, diligences et formalités nécessaires à la formation et à l'exécution des présentes, ou représenter toute autre partie au contrat, dès lors qu'il n'y a pas conflit d'intérêts entre elles, ou qu'il ne fera pas primer les intérêts de l'une des parties au détriment d'une autre.

Le présent acte sous signature privée a été visualisé et horodaté par la société YouSign, aux jour mois et an indiqués ci-dessous. Il a également été signé par les comparants à distance au moyen du procédé de signature numérique qualifiée délivré par cette même société.

La société YouSign a agi dans ce cadre en sa qualité d'autorité de certification qualifiée par l'ANSSI et agréée par le Conseil Supérieur du Notariat.

Les parties reconnaissent être informées qu'aux termes des articles 658 et 849 du Code général des impôts dans leur réaction issue de la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020, la formalité de l'enregistrement peut être donnée sur un acte sous seing privé signé électroniquement.

Fait à :
Le :



05-11-2025 13:14 (CET)

yousign

Audit Trail

Version: 28

PROCURATIONS ET PROJET CONTRAT D'APPORT ALEXIS BECQUET A ABC INVEST

Signed by
ALEXIS BECQUET

✓ Certified by yousign

ID 53bc6b9b-f353-415c-b2fa-a42e2adadae1
Sending date 2025-10-28 12:06:41 UTC +01:00 | **Expiration date** 2026-04-28 23:59:59 UTC +02:00

All dates and times in this document are displayed in the sender's time zone.

FoxNot - Docsecure

Sender

Type	API
ID	da75fa96-612b-421a-9a6d-b474a779f2bc
Organization	FoxNot
Workspace	Docsecure
IP address	171.33.105.206

Signer

Signer

First name	ALEXIS
Last name	BECQUET
ID	4eb1429d-9927-4c2d-8152-a13d308dd582
Email address	alexisbecquet@hotmail.com
Phone number	+33681742695
IP address	86.208.129.224

Identification

Mode
Managed by identity verification provider

Provider
Netheos

ID check
ID_CARD

Identification ID
019a53f0-0c1c-794e-87f0-67d5ba37c131

Identification validated at
2025-11-05 13:13:58 UTC +01:00

Identity documents origin
Provided via Yousign App by The Signer

Authentication

Mode
sms

OTP code
584723

Authentication validated at
2025-11-05 13:14:17 UTC +01:00

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at
2025-11-05 13:14:22 UTC +01:00

Signature process completed at
2025-11-05 13:14:29 UTC +01:00

Electronic Signature Level

Level
Advanced electronic signature

Terms of use
Validated at 2025-11-05 13:06:46 UTC +01:00 by the signer (checkbox) before accessing to the signature step.
"I have read and agree to the Yousign e-signature terms and conditions" version e18681fc-6700-4a29-8b52-6db206b54c85

Certificate request
Confirmed at 2025-11-05 13:06:46 UTC +01:00 before accessing the signature step.

Documents

Document #1

php7KVgjH.pdf

php7KVgjH.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
912de22a-4194-4c3c-ac81-b8fb79a0833b	1c149e12d0626220b3424ee6b7509123ef7fca99e744f0e8a6b30de3191264d6	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by ALEXIS BECQUET

Hash (sha256)
2296ef89df30b06c4ef6dd68e3d3793a5a302f2af425a5f11ef528d777c8eb08

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=ALEXIS BECQUET, C=FR, givenName=ALEXIS, surname=BECQUET, 2.5.4.97=, OU=, serialNumber=2025-11-05 13:14:26:694

Generated at
2025-11-05 13:14:26 UTC +01:00

Hash (sha256)
48dc74236931805a3ed3ef9aa7ecd19ee556d03d42d36e2b24f25bc0e6871ea9

OID
1.2.250.1.302.1.17.1.0

Document #2

php6SvqgQ.pdf

php6SvqgQ.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
e7b62367-1f10-4a3a-b29d-f7de79510801	01e3664b8f99771be2ce37c107df79ea6f5660584a3186a82c76be16409a0703	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by ALEXIS BECQUET

Hash (sha256)
2e1bef8cde0a29faeace8735eb961a790c496227cbfce3709d9e370552bbb692

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=ALEXIS BECQUET, C=FR, givenName=ALEXIS, surname=BECQUET, 2.5.4.97=, OU=, serialNumber=2025-11-05 13:14:26:694

Generated at
2025-11-05 13:14:26 UTC +01:00

Hash (sha256)
48dc74236931805a3ed3ef9aa7ecd19ee556d03d42d36e2b24f25bc0e6871ea9

OID
1.2.250.1.302.1.17.1.0

Document #3

phpmGxqRS.pdf

phpmGxqRS.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
ccab3f11-07ec-466e-9411-0c45f5f0903e	aee7847855d3ef678a942987239dbdc20ba98887c5e4230fd149a9a3c5aed29a	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by ALEXIS BECQUET

Hash (sha256)
7f189ffb863949d89fe39952ea72477b08ed2bf7b572bbe12b8816857107d807

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=ALEXIS BECQUET, C=FR, givenName=ALEXIS, surname=BECQUET, 2.5.4.97=, OU=, serialNumber=2025-11-05 13:14:26:694

Generated at
2025-11-05 13:14:26 UTC +01:00

Hash (sha256)
48dc74236931805a3ed3ef9aa7ecd19ee556d03d42d36e2b24f25bc0e6871ea9

OID
1.2.250.1.302.1.17.1.0

réf : B 2024 04859 / AG/SLEM

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Alexis BECQUET, exploitant agricole, demeurant à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général LECLERC.
Né à SOISSONS (02200), le 10 octobre 1980.

Agissant en qualité de gérant de la société ci-après dénommée :

La Société ABC INVEST, Société civile, au capital de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS, dont le siège social est à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc ;
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS sous le numéro 915 404 420 ;

Et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des associés en date du 04 mars 2025,

Substitue par ces présentes, pour son mandataire spécial, aux effets ci-dessous :

Tout clerc ou collaborateur de la S.E.L.A.R.L. dénommée "S.E.L.A.R.L. F-X. DEROUVROY, A. GABET, C. COFFIN, C-E. SUEUR, J. BALLAND & G.E. DUPAS, Notaires associés", titulaire d'un Office notarial à SENLIS (60300), 7 avenue du Général de Gaulle, et d'un Office notarial à CAUDRY (59540), 127 rue de Valenciennes, où est établi son siège social.

A qui ledit "CONSTITUANT" donne pouvoir de, pour lui et au nom de la société qu'il représente :

- Recevoir à titre d'apport par :

Monsieur Alexis BECQUET, exploitant agricole, demeurant à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général LECLERC.
Né à SOISSONS (02200), le 10 octobre 1980.
Epoux de Madame Charline Lucie Violette ZAMPARUTTI.
Monsieur et Madame BECQUET mariés à la Mairie de HARDRICOURT (78250), le 30 avril 2008, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître PARENT, Notaire à CAUDRY (59540), le 01 Mars 2008, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
De nationalité française.
Résident français au sens de la réglementation fiscale.

Les biens dont la désignation suit :

DESIGNATION DES PARTS APPORTEES
Parts sociales de la société SCEA D'AUTREMENCOURT

La PLEINE PROPRIETE de CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SEIZE (53.116) parts sociales, numérotées de 55.285 à 108.400 qu'il détient dans la société SCEA D'AUTREMENCOURT, Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (1.084.000,00 €), divisé en 108.400 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, ayant son siège à AUTREMENCOURT (02250), 12 rue du château, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 925 071 151, telle que désignées dans l'exposé qui précède.

VALEUR D'APPORTS

Evaluer lesdites parts sociales de la société SCEA D'AUTREMENCOURT, susdénommée, d'un commun accord avec la société bénéficiaire, à leur valeur nominale, soit la somme de DIX EUROS (10,00 €) chacune, soit CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS (531.160,00 €) pour la totalité des parts apportées.

EVALUATION TOTALE DE L'APPORT

Evaluer l'apport susvisé à la valeur de CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS (531.160,00 €).

Ledit apport devant avoir lieu aux charges et conditions stipulées aux termes du projet d'acte établi par Maître Aurélien GABET, notaire à CAUDRY (Nord), porté à la connaissance du mandant mais également à celles que le mandataire jugera convenables.

- Faire toutes déclarations d'état civil et autres ;

- Vérifier et approuver, en qualité de gérant de la société ABC INVEST, et en vertu des pouvoir qui lui ont été consentis aux termes d'une assemblée générale des associés de la société qu'il représente en date du 04 mars 2025, l'estimation dudit apport et les modalité de sa rémunération.

- Approuver les conditions dudit l'apport.

- Décider de l'augmentation du capital de la société ABC INVEST pour le porter de la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (281.000,00 €) à la somme de HUIT CENT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE EUROS (812.160,00 €) par la création de 53.116 parts nouvelles de DIX EUROS (10,00 €) chacune de valeur nominale, numérotées de 28.101 à 81.216, et les attribuées intégralement à Monsieur Alexis BECQUET.

- Modifier les statuts de la SCEA D'AUTREMENCOURT de la façon suivante :

ARTICLE 8. - CAPITAL SOCIAL

Compte tenu des faits et actes relatés ci-dessus, le capital social s'élève à la somme de HUIT CENT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE EUROS (812.160,00 €).

Il est divisé en 81.216 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 81.216 entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées de la façon suivante :

Titulaires	***Nombre de parts***	***Numérotation des parts***
Monsieur Alexis BECQUET	*81.198*	*1 à 28.082 et 28.101 à 81.216*
Madame Charline ZAMPARUTI	*18*	*28.083 à 28.100*
TOTAL	***81.216***	***1 à 81.216***

[...]

Le reste sans changement.

- Mettre à jour le registre des mouvements de titres de la société ABC INVEST, susdénommée.

Pour l'accomplissement de toutes formalités ou publicités, ainsi que pour rectifier toute erreur matérielle ou toute omission de pièce annexe mentionnée dans le ou les actes, tous pouvoirs sont également donnés à l'effet de faire dresser et régulariser tous actes complémentaires ou rectificatifs ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces et procès-verbaux, élire domicile, substituer, et généralement faire le nécessaire.

OBSERVATION FAITE que la signature des actes et pièces nécessaires à la réalisation de l'opération objet des présentes vaudra décharge du mandataire pour tous les termes de son mandat.

Par ailleurs, le mandant consent expressément, par dérogation expresse au premier alinéa de l'article 1161 du Code civil, et en conformité avec le 2ème alinéa, à ce que le mandataire désigné aux présentes puisse, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, être partie à tout acte, diligences et formalités nécessaires à la formation et à l'exécution des présentes, ou représenter toute autre partie au contrat, dès lors qu'il n'y a pas conflit d'intérêts entre elles, ou qu'il ne fera pas primer les intérêts de l'une des parties au détriment d'une autre.

Le présent acte sous signature privée a été visualisé et horodaté par la société YouSign, aux jour mois et an indiqués ci-dessous. Il a également été signé par les comparants à distance au moyen du procédé de signature numérique qualifiée délivré par cette même société.
La société YouSign a agi dans ce cadre en sa qualité d'autorité de certification qualifiée par l'ANSSI et agréée par le Conseil Supérieur du Notariat.

Les parties reconnaissent être informées qu'aux termes des articles 658 et 849 du Code général des impôts dans leur réaction issue de la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020, la formalité de l'enregistrement peut être donnée sur un acte sous seing privé signé électroniquement.

Fait à :
Le :

ALEXIS BECQUET

05-11-2025 13:14 (CET)

yousign

Audit Trail

Version: 28

PROCURATIONS ET PROJET CONTRAT D'APPORT ALEXIS BECQUET A ABC INVEST

Signed by
ALEXIS BECQUET

Certified by yousign

ID 53bc6b9b-f353-415c-b2fa-a42e2ababae1
Sending date 2025-10-28 12:06:41 UTC +01:00 | **Expiration date** 2026-04-28 23:59:59 UTC +02:00

All dates and times in this document are displayed in the sender's time zone.

FoxNot - Docsecure

Sender

Type	API
ID	da75fa96-612b-421a-9a6d-b474a779f2bc
Organization	FoxNot
Workspace	Docsecure
IP address	171.33.105.206

Signer

Signer

First name	ALEXIS
Last name	BECQUET
ID	4eb1429d-9927-4c2d-8152-a13d308dd582
Email address	alexisbecquet@hotmail.com
Phone number	+33681742695
IP address	86.208.129.224

Identification

Mode
Managed by identity verification provider

Provider
Netheos

ID check
ID_CARD

Identification ID
019a53f0-0c1c-794e-87f0-67d5ba37c131

Identification validated at
2025-11-05 13:13:58 UTC +01:00

Identity documents origin
Provided via Yousign App by The Signer

Authentication

Mode
sms

OTP code
584723

Authentication validated at
2025-11-05 13:14:17 UTC +01:00

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at
2025-11-05 13:14:22 UTC +01:00

Signature process completed at
2025-11-05 13:14:29 UTC +01:00

Electronic Signature Level

Level
Advanced electronic signature

Terms of use
Validated at 2025-11-05 13:06:46 UTC +01:00 by the signer (checkbox) before accessing to the signature step.
"I have read and agree to the Yousign e-signature terms and conditions" version e18681fc-6700-4a29-8b52-6db206b54c85

Certificate request
Confirmed at 2025-11-05 13:06:46 UTC +01:00 before accessing the signature step.

Documents

Document #1

php7KVgjH.pdf

php7KVgjH.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
912de22a-4194-4c3c-ac81-b8fb79a0833b	1c149e12d0626220b3424ee6b7509123ef7fca99e744f0e8a6b30de3191264d6	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by ALEXIS BECQUET

Hash (sha256)
2296ef89df30b06c4ef6dd68e3d3793a5a302f2af425a5f11ef528d777c8eb08

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=ALEXIS BECQUET, C=FR, givenName=ALEXIS, surname=BECQUET, 2.5.4.97=, OU=, serialNumber=2025-11-05 13:14:26:694

Generated at
2025-11-05 13:14:26 UTC +01:00

Hash (sha256)
48dc74236931805a3ed3ef9aa7ecd19ee556d03d42d36e2b24f25bc0e6871ea9

OID
1.2.250.1.302.1.17.1.0

Document #2

php6SvqgQ.pdf

php6SvqgQ.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
e7b62367-1f10-4a3a-b29d-f7de79510801	01e3664b8f99771be2ce37c107df79ea6f5660584a3186a82c76be16409a0703	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by ALEXIS BECQUET

Hash (sha256)
2e1bef8cde0a29faeace8735eb961a790c496227cbfce3709d9e370552bbb692

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=ALEXIS BECQUET, C=FR, givenName=ALEXIS, surname=BECQUET, 2.5.4.97=, OU=, serialNumber=2025-11-05 13:14:26:694

Generated at
2025-11-05 13:14:26 UTC +01:00

Hash (sha256)
48dc74236931805a3ed3ef9aa7ecd19ee556d03d42d36e2b24f25bc0e6871ea9

OID
1.2.250.1.302.1.17.1.0

Document #3

phpmGxqRS.pdf

phpmGxqRS.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
ccab3f11-07ec-466e-9411-0c45f5f0903e	aee7847855d3ef678a942987239dbdc20ba98887c5e4230fd149a9a3c5aed29a	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by ALEXIS BECQUET

Hash (sha256)
7ff89ffb863949d89fe39952ea72477b08ed2bf7b572bbe12b8816857107d807

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=ALEXIS BECQUET, C=FR, givenName=ALEXIS, surname=BECQUET, 2.5.4.97=, OU=, serialNumber=2025-11-05 13:14:26:694

Generated at
2025-11-05 13:14:26 UTC +01:00

Hash (sha256)
48dc74236931805a3ed3ef9aa7ecd19ee556d03d42d36e2b24f25bc0e6871ea9

OID
1.2.250.1.302.1.17.1.0

"ABC INVEST"
Société Civile
Au capital de 281.000,00 €
Siège social VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc
R.C.S. : SOISSON 915 404 420.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 04 MARS 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
Le QUATRE MARS

Les associés de la "ABC INVEST", Société Civile au capital de 281.000,00 €, dont le siège est à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SOISSONS et identifiée sous le numéro SIREN 915 404 420.

Se sont réunis en assemblée générale sur la convocation faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis BECQUET, gérant de la société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
VINGT HUIT MILLE QUATRE VINGT DEUX PARTS, numérotées 1 à 28.082,
Ci28.082 Parts

Il constate qu'est également présente à la réunion :

- Madame Charline ZAMPARUTTI, propriétaire de :
DIX-HUIT PARTS numérotées 28.083 à 28.100,
Ci18 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital :
VINGT HUIT MILLE CENT PARTS, numérotées 1 à 28.100,
Ci.....28.100 parts

Le président constate que les personnes présentes réunissent la totalité des parts formant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

1°) Approbation du contrat d'apport par Monsieur Alexis BECQUET à la société,
2°) Augmentation du capital social,
3°) Modification corrélative des statuts,
4°) Pouvoirs

Le président déposé ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- le rapport de la gérance,
- le projet de contrat d'apport à recevoir par Maître Aurélien GABET, notaire à CAUDRY (Nord),
- le texte des statuts de la société,
- et le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver l'apport par Monsieur Alexis BECQUET, gérant associé susnommé, de la pleine propriété de CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SEIZE (53.116) parts sociales, numérotées de 55.285 à 108.400 qu'il détient dans la société, au profit de la société dénommée ABC INVEST, Société civile au capital de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (281.000,00 €), dont le siège social est à VILLERS COTTERETS (02600), 82 rue du général Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS et identifiée sous le numéro 915 404 420.

Moyennant une valeur totale CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS (531.160,00 €) pour la totalité des parts apportées.

Et plus généralement aux charges et conditions reprises dans le projet de contrat d'apport porté à la connaissance de l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, par suite de l'apport approuvé en première résolution, l'augmentation de capital de la société pour le porter de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (281.000,00 €) à HUIT CENT DOUZE MILLE CENT SOIXANTE EUROS (812.160,00 €) par la création de 53.116 parts nouvelles de DIX EUROS (10,00 €) chacune de valeur nominale, numérotées de 28.101 à 81.216 entièrement libérées, qui seront intégralement attribuées à Monsieur Alexis BECQUET.

Ces titres qui seront soumis à toutes les dispositions statutaires, seront assimilés aux titres anciens et jouiront des mêmes droits à compter du début de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés conviennent de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

ARTICLE 8. - CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (1.084.000,00 €). Il est divisé en 108.400 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune.

Ces parts sont numérotées de 1 à 108.400 et attribuées de la façon suivante :

Titulaire	***Nombre de parts***	***Numérotation***
Monsieur Alexis BECQUET	*55.282*	*1 à 98 et 101 à 55.284*
Madame Charline ZAMPARUTTI	*1*	*99*
La société dénommée "ABC INVEST"	*53.117*	*100 et 55.285 à 108.400*
Total	***108.400***	***1 à 108.400***

[...]

Le reste sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs nécessaires à Monsieur Alexis BECQUET, gérant de la société, avec faculté de substituer, à l'effet de régulariser tout acte constatant la réalisation du contrat d'apport et de l'augmentation de capital, et d'accomplir toutes formalités de publicités légales et autres qu'il y aura lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant.

Greffe du Tribunal de Commerce de Soissons
76 RUE ST MARTIN
02209 SOISSONS CEDEX

N° de gestion 2022D00181

Code de vérification : 18QqHOV8ea
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 5 novembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	915 404 420 R.C.S. Soissons
Date d'immatriculation	11/07/2022
Dénomination ou raison sociale	**ABC INVEST**
Forme juridique	Société civile
Capital social	281 000,00 Euros
Adresse du siège	82 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts
Activités principales	Prise de participation, animation et direction de sociétés, gestion de son propre portefeuille. La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 10/07/2121

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant - Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms	BECQUET Alexis
Date et lieu de naissance	Le 10/10/1980 à Soissons (02)
Nationalité	Française
Domicile personnel	82 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts

Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms	ZAMPARUTTI Charline Lucie Violette
Nom d'usage	BECQUET
Date et lieu de naissance	Le 21/01/1983 à Saint-Germain-en-Laye (78)
Nationalité	Française
Domicile personnel	82 rue du General Leclerc 02600 Villers Cotterets

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	82 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts
Activité(s) exercée(s)	Prise de participation, animation et direction de sociétés, gestion de son propre portefeuille. La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Date de commencement d'activité	30/06/2022
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Quentin
PALAIS DE JUSTICE
BP 6453
02322 ST QUENTIN CEDEX

Code de vérification : I4E3PgI9s5
https://controle.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 2024D00117

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 5 novembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	925 071 151 R.C.S. Saint-Quentin
Date d'immatriculation	10/04/2024
Dénomination ou raison sociale	**SCEA D'AUTREMENCOURT**
Forme juridique	Société civile d'exploitation agricole
Capital social	1 000,00 Euros
Adresse du siège	12 Rue du Château 02250 Autremencourt
Activités principales	L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dont le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation. Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 09/04/2123

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant - Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms	BECQUET Alexis
Date et lieu de naissance	Le 10/10/1980 à Soissons (02)
Nationalité	Française
Domicile personnel	82 Rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts

Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms	ZAMPARUTTI Charline, Lucie, Violette
Date et lieu de naissance	Le 21/01/1983 à Saint-Germain-en-Laye (78)
Nationalité	Française
Domicile personnel	82 Rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts

Associé indéfiniment responsable

Dénomination	ABC INVEST
Forme juridique	Société civile
Adresse	82 Rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts
Immatriculation au RCS, numéro	915 404 420 RCS Soissons

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	12 Rue du Château 02250 Autremencourt
Activité(s) exercée(s)	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
Date de commencement d'activité	27/03/2024
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Quentin
PALAIS DE JUSTICE
BP 6453
02322 ST QUENTIN CEDEX

N° de gestion 2024D00117

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

POUR COPIE AUTHENTIQUE établie sur 36 pages, réalisée par reprographie, délivrée et certifiée, comme étant la reproduction exacte de l'original, par le notaire soussigné.

